



68, avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS

contact@actis-entreprises.fr

Tél. : +33 (0)1 53 23 04 30

Fax : +33 (0)1 53 23 04 31

En application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier les informations concernant la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) figurent ci-après.

Depuis le 20 octobre 2020, la société de gestion Actis Asset Management a mis en place une politique prenant en compte les critères sociaux, environnementaux et la qualité de gouvernance (ESG) dans l'ensemble du processus de gestion de ses OPC et mandats.

Cela s'inscrit dans la continuité de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unis (UN PRI) depuis le 28 mars 2019.

L'adhésion aux PRI permet à Actis Asset Management de répondre aux attentes des investisseurs institutionnels, d'accentuer son positionnement et son rôle d'investisseur responsable : reportings toujours plus transparents, témoin d'une gestion responsable de la part des équipes d'Actis AM, prise en compte progressive de critères ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement, intégration des exigences en termes de politique actionnariale et politique sectorielle sur des domaines sensibles.

La prise en compte des facteurs ESG tels que : **aspects environnementaux, gouvernance et respect des droits humains** permet d'avoir une approche plus globale du risque porté par les investisseurs.

Cet engagement autour des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) est avant tout un souhait de donner une dimension sociétale à notre gestion avec un engagement franc en tant qu'investisseur responsable.

La démarche s'inscrit également dans la continuité de l'article 173 de la loi sur la transition énergétique, favorisant la publication d'informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement, mais aussi de l'empreinte carbone des portefeuilles.

# actis



Asset Management

www.actis-am.fr

68, avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS

contact@actis-entreprises.fr

Tél. : +33 (0)1 53 23 04 30

Fax : +33 (0)1 53 23 04 31

## L'horizon de temps

Actis Asset Management s'inscrit dans une démarche pluri annuelle visant dans un premier temps une politique d'exclusion, une prise en compte de différents aspects ESG, puis une notation ESG globale de nos fonds à terme.

- A ce titre, plusieurs mesures ont été mises en place par Actis Asset Management, afin d'adapter ses processus de gestion, et de mettre en œuvre des process ayant comme objectif de respecter les Principes pour l'Investissement Responsable.

En application de sa politique fondée sur la notion de développement durable, et intégrant en particulier des principes de respect de la personne humaine et de son cadre social, ainsi que de l'environnement naturel, Actis AM exclut de ses investissements les entreprises actives dans des secteurs d'activités sensibles ou qui, de par leur comportement, se rendent coupables de violations systématiques des principales conventions internationales.

- La liste des sociétés concernées est établie une fois par an à partir de la revue d'investisseurs qu'Actis considère comme référents sur les enjeux ESG : Fonds de Réserve pour les Retraites, Government Pension Fund Global of Norway, AP7 fonds suédois.

## Les principaux sujets d'exclusion :

Exclusion systématique des sociétés identifiées comme étant néfaste sur un des sujets particulièrement sensibles pour Actis, à savoir :

**Tabac** : Production de tabac

**Charbon - Climat – Environnement** : Production de charbon ou d'énergie à base de charbon, Changement climatique, Très fortes émissions de GES, Violation normes environnementales

Autres critères pris en compte :

**Armement non conventionnel** : Armes à sous-munitions, Mines anti-personnel, Armes prohibées (chimiques, toxines...)

**Ethique** : Corruption, Implication politique, Violation des droits de l'homme, Violation normes éthiques fondamentales

actis

# actis



Asset Management

www.actis-am.fr

68, avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS

contact@actis-entreprises.fr

Tél. : +33 (0)1 53 23 04 30

Fax : +33 (0)1 53 23 04 31

L'exclusion d'une société des investissements d'Actis Asset Management relève de la seule décision d'Actis, à partir de ses propres critères, des informations disponibles, à la date de parution de la liste. C'est pourquoi, certaines sociétés peuvent être exclues alors que certaines méthodologies pourraient amener à ne pas les exclure. De même, certaines sociétés peuvent ne pas être exclues alors que certaines méthodologies pourraient amener à les exclure.

- Cette liste peut être revue en cours de période selon les nouvelles informations à la disposition d'Actis et/ou les critères ESG pris en compte.

## Démarche vertueuse

Actis Asset Management souhaite positionner l'intégration des critères ESG comme un support à la performance des investissements directement réalisés par Actis Asset Management, hors supports d'investissement externes (OPCVM, ETF..). En effet, cette démarche n'éloigne pas la société de son cœur de métier : la sélection de valeur dans un contexte donné de cycle boursier et macroéconomique.

Hors liste d'exclusion, l'approche retenue se base sur l'humain et donc sur la responsabilité des gérants dans leur sélection de titres, en prenant en compte les engagements ESG de la société.

Le processus d'intégration ESG et l'implication des équipes se veulent être progressifs, afin de s'adapter en permanence aux considérations ESG en évolution continue. La gestion d'Actis Asset Management demeure une gestion de convictions basée sur une approche fondamentale, des rencontres régulières entre les gérants et le management des sociétés.

Actis Asset Management souhaite renforcer la portée de son action en matière d'**engagement** en ayant la possibilité de déclencher une **démarche vertueuse** sur tout sujet que l'équipe de gestion considère sensible. Des indicateurs peuvent être mis en place, tout comme des cessions ou allègements de titres sans progrès.

Au-delà de ses propres analyses issues de ses sources habituelles d'informations, Actis Asset Management se laisse le choix de faire appel selon les aspects ESG traités à des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra financière. Ainsi, pour les aspects GES, Actis a fait appel dès 2018 à [Beyond Ratings](#).

actis



Asset Management  
www.actis-am.fr

68, avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS

contact@actis-entreprises.fr

Tél. : +33 (0)1 53 23 04 30

Fax : +33 (0)1 53 23 04 31

La présente politique d'engagement a été validée le 20/10/2020 par la société ainsi que ses collaborateurs, elle pourra faire l'objet d'une revue périodique afin de prendre en compte tout futur changement dans les engagements de la société.

Ainsi, Actis Asset Management prend en compte un (ou plusieurs) des critères ESG formalisés dans leur utilisation au sein du processus de décisions d'investissement de ses OPC et mandats, tel que défini par le décret n°2012-132 du 30 janvier 2012.

Informations mises à jour au 6/11/2020

actis